

Décret

Générale

modern

Décret n° 2018-341/PRE portant nomination des membres du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale des Personnes Handicapées (ANPH).

n° 2018-341/PRE

Ministère
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication
21 novembre 2018

Numéro JO
n° 22 du 29/11/2018

Date du numéro
29 novembre 2018

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°2/AN/98/4ème L du 21 janvier 1998 portant sur la définition et la gestion des établissements Public à caractère administratif

VU La Loi n°15/AN/18/8ème L du 25 juin 2018 portant création de l'Agence Nationale des Personnes Handicapées

VU Le Décret n°2018-292/PR/MAPCI du 2 octobre 2018 portant constitution du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements

VU Le Décret n°2001-0211/PR/PM du 04 novembre 2001 relatif aux établissements publics à caractère administratif et réglementant la période transitoire des entreprises publiques

VU Le Décret n°99-0078/PR/MFEN du 08 juin 1999 portant sur la définition et la gestion des établissements publics administratifs

VU Le Décret n°2016-109/PRE du 11 mai 2016 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2016-110/PRE du 12 mai 2016 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2016-148/PREdu 16 juin 2016 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition de la Présidence de la République.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Sont nommés membres du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale des Personnes Handicapées, les membres suivants

- M. RASTAM AHMED AYE, représentant de la Présidence
- Mme. KALSOUMA ALI AHMED, représentante de la Primature

- Mme. HALIMO ADEN DAHER, représentante du Ministère de la Femme et de la Famille
- M. IDRIS MOUMIN ABDI, représentant du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle
- M. ABDI ALI HOUSSEIN, représentant du Ministère de la Communication
- M. FAYCAL OMAR BOUH, représentant du Ministère du Budget
- M. YOUSSEF ABDALLAH HASSAN, représentant du Ministère de la Décentralisation
- M. HOUSSEIN ALI FOULIEH, représentant du Ministère du Travail chargé de la Réforme de l'Administration
- M. ABDILLAH SAID GUEDI, représentant du Secrétariat d'Etat chargé des Affaires Sociales
- Mme. DEKA ALI IDLEH, représentante du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports
- M. HOUSSEIN MOHAMED HOUSSEIN, représentant du Ministère de la Santé
- Mme. NIMA AHMED YOUSSEF, représentante du réseau National des Personnes Handicapées
- M. CHARMAKE HASSAN KALINLEH, représentant de l'UNFD
- M. ABDEL MOHAMED ABDALLAH, représentant du Secteur Privé.

Article 2

Le présent Décret prendra effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et communiqué.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH